

Berne, 6 mai 1988

Chère consoeur, cher confrère,

La conseillère nationale Geneviève Aubry a bien voulu exprimer les raisons pour lesquelles le Conseil fédéral et l'écrasante majorité des Chambres recommandent au peuple et aux cantons de rejeter l'initiative du POCH sur l'abaissement de l'âge de la retraite.

Je joins à son avis un article évoquant la situation démographique de la Suisse, qu'il faudra bien prendre en compte à l'occasion de la votation fédérale du 12 juin.

Je vous remercie de l'accueil que vous voudrez bien réserver à cet envoi, et je vous prie d'agréer, chère consoeur, cher confrère, mes cordiales salutations.

Raymond Gremaud



Abaissement de l'âge de la retraite  
UNE INITIATIVE MALVENUE

L'initiative populaire lancée par les Organisations progressistes de Suisse (POCH) visant à abaisser l'âge donnant droit à la retraite sera soumise au peuple le 12 juin prochain. Même si à l'époque, elle avait récolté 116'657 signatures, elle n'en est pas moins malvenue. Le Conseil fédéral comme d'ailleurs les Chambres fédérales nous proposent de la rejeter et aucun contre-projet ne lui a été opposé. Il peut être intéressant de se demander le pourquoi d'une telle attitude de la part des autorités alors que de plus en plus on parle de la civilisation des loisirs, de la retraite à la carte, de l'abaissement du temps de travail et de la qualité de la vie.

L'initiative du POCH demande qu'on insère à l'article 34 quater de la Constitution un paragraphe précisant que les hommes âgés de 62 ans révolus et les femmes de 60 ans aient droit à une rente vieillesse simple. Des dispositions transitoires prévoient que ces limites devront être abaissées d'un an une première fois une année après l'acceptation de l'initiative, puis de même chaque année jusqu'à ce que les nouvelles limites fixées soient atteintes.

L'adoption de cette initiative remettrait tout d'abord la 10e révision de l'AVS en question, puis coûterait fort cher. Elle entraînerait une augmentation des cotisations sur les salaires de 1,55 % uniquement pour l'AVS. Si par la suite une égalité devait avoir lieu pour l'âge auquel on a droit à une rente à 60 ans, les ressources supplémentaires nécessaires représenteraient au total 2,4 % des salaires. Les frais imposés aux entrepreneurs surchargerait les coûts et nous assisterions à une inflation, donc à un manque de compétitivité accru à l'égard des produits étrangers. D'où un danger, plus particulièrement pour nos exportations.

Quant au chômage, contrairement aux affirmations des promoteurs de l'initiative, les problèmes qu'ils posent ne seraient pas réglés. Par ailleurs, les PME auraient sans doute de la peine à trouver le personnel formé pour repourvoir les places vacantes à la suite du départ de collaborateurs mis à la retraite anticipée. L'initiative ne tient pas compte des difficultés actuelles de notre économie, qui sont surtout d'ordre structurel.

Ce sont souvent des aspirations individuelles ou des motifs d'usure précoce qui poussent à demander une mise à la retraite prématurée. Ces situations peuvent être réglées par le biais de l'assurance invalidité.

Depuis quelques années, les USA ont prolongé la possibilité dans les fonctions publiques de prendre sa retraite jusqu'à soixante dix ans. On a en effet constaté que bien des personnes désiraient travailler au-delà de soixante cinq ans. Dans leur domaine propre, elles apportent une expérience qu'on ne peut exiger de personnes en début de formation. Et nous ajouterons que de nombreuses personnes indépendantes ne veulent ou ne peuvent prendre une retraite à l'âge de l'AVS, car elles se sentent encore à la hauteur professionnellement.

Ne nous leurrions pas, cette initiative possède un côté séduisant, plus particulièrement pour la gauche qui propose même des abaissements plus grands dans la 10e révision de l'AVS. Mais si nous ne voulons pas mettre en péril notre système social par des coûts effrénés, c'est non que nous devons voter et faire voter le 12 juin prochain.

Geneviève Aubry  
conseillère nationale

## UN VIEILLISSEMENT PREOCCUPANT POUR L'AVS

Le vieillissement de la population suisse n'a pas que des conséquences esthétiques. C'est notamment la raison pour laquelle le Conseil fédéral a fait élaborer un rapport traitant de l'influence de l'évolution démographique sur le financement de l'AVS. Cette étude a été réalisée pour permettre à l'Exécutif fédéral et au Parlement de se prononcer en connaissance de cause à propos de la 10e révision de l'AVS. Mais ce travail est tout aussi précieux pour le citoyen appelé à trancher de l'initiative du POCH sur l'abaissement de l'âge de la retraite, soumise à la votation populaire du 12 juin prochain.

Le rapport présente trois scénarios. Un scénario principal, retenu par le Conseil fédéral, un scénario "vieillissement accru" et un scénario "vieillissement atténué". A noter qu'aucun de ces trois modèles n'ose admettre que le vieillissement de la population pourrait se poursuivre jusqu'en 2040 au rythme qu'il a connu dans les années 1970 à 1983. Cela signifie que même le modèle le plus pessimiste est... optimiste, puisque les experts admettent qu'"il n'est pas exclu que l'espérance de vie augmente encore au même rythme qu'aujourd'hui".

Par prudence, prenons donc le scénario "vieillissement accru". Il révèle que l'espérance moyenne de vie des hommes, à leur naissance, augmentera de 73,4 à 77,4 ans; celle des femmes de 80,1 à 84,6 ans.

Au moment de la mise à la retraite à 62 ans, les femmes peuvent compter vivre 25,5 années.

Les hommes ont devant eux, lors de leur mise à la retraite à 65 ans, 17,8 années de vie.

Quand on s'intéresse à l'âge donnant droit à la rente AVS, comme nous y invite l'initiative du POCH, il convient d'étudier la relation entre la population ayant droit à une rente et celle tenue de payer des cotisations.

Selon le scénario principal, le nombre des bénéficiaires de rente passe de 1,02 million aujourd'hui à 1,65 million, chiffre qui grimpe à 1,80 millions dans le scénario que nous avons retenu.

Quant à la population en âge de cotiser, c'est-à-dire celle qui devra payer les rentes de l'énorme masse des retraités, elle diminuera, passant de 3,89 millions aujourd'hui à 3,64 millions en 2040.

Conséquence ? Dans tous les scénarios, l'AVS va vers une ère de déficits. Le déficit s'élève, à choix selon les scénarios, à 3,1 %, 3,6 % ou 4,3 % (dans notre scénario) des revenus cotisables en 2015. Le déficit passe respectivement à 5,7 %, 6,4 % et 7,5 % en 2040. **SANS ABSOLUMENT RIEN CHANGER A L'AGE ACTUEL DU DROIT A LA RENTE AVS!**

Chacun aura compris qu'en abaissant l'âge de la retraite ou en améliorant les rentes, on agrandira encore l'importance du déficit.

A Genève, il y a aujourd'hui déjà plus de personnes âgées de huitante ans et davantage que d'enfants dans les classes primaires. Et tout indique que le vieillissement de la population va se poursuivre.

Ils sont sages, ceux qui pensent que l'avenir de l'AVS est déjà suffisamment préoccupant sans abaisser à la légère l'âge donnant droit à une rente, comme le demande l'initiative du POCH.

Refuser cette initiative ne revient nullement à paralyser l'AVS. Mais pour que les termes de sécurité sociale aient encore un sens, il faut éviter les illusions et chercher dans la retraite à la carte, par exemple, la voie souple qui réservera à chacun l'avenir qu'il désire.

Raymond Gremaud